

Face à la crise, sauver l'euro ne suffit pas : il faut relancer la croissance.

La crise de l'Europe ne cesse de se complexifier. L'annonce surprise par le gouvernement grec d'un recours au référendum en est le dernier élément. Il ne nous appartient pas syndicalement d'en commenter l'opportunité, dans une situation politique grecque de plus en plus tendue, qui a, par exemple, amené le gouvernement à remplacer en urgence la totalité de l'Etat-major de l'armée. Tout au plus peut-on constater que ce recours au peuple illustre que, au-delà des exigences des marchés, les salariés sont bien les principales victimes de l'hyper-austérité. Avec la CES, l'UNSA réaffirme qu'il ne peut exister de solution viable hors une relance européenne de la croissance se souciant des peuples et de leur devenir.

Déclaration de Luc Bérille, secrétaire général

après l'intervention du Président de la République (28 octobre 2011).

L'UNSA prend acte des mesures prises difficilement à Bruxelles pour sauver la zone euro et donc la construction européenne. Sur ce point, si les explications apportées par le Président de la République dans son intervention étaient nécessaires ; elles sont loin d'être suffisantes.

Pour l'UNSA, cet accord à l'arraché, destiné, entre autres, à rassurer les marchés, occulte deux sujets qui sont pour nous essentiels : la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour l'Europe ainsi que la volonté de relancer la croissance.

Les politiques d'austérité qui se multiplient dans les pays d'Europe et que le plan adopté à Bruxelles consacre, ont pour effet de casser la faible croissance que nous connaissons.

Ses effets se font durement sentir pour notre pays : 800 000 chômeurs nouveaux depuis le début de la crise, 26 000 demandeurs d'emplois en plus en septembre, ce qui porte le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé dans le mois à 2 780 500, en hausse de 0,9%.

Dans les mois qui viennent, si rien n'est fait, le chômage va continuer à augmenter. Ni les contrats aidés, ni les mesures destinées à favoriser la formation en alternance prises par le Gouvernement ne pourront enrayer cette montée du chômage.

L'annonce de la suppression de 6 800 emplois en Europe par PSA illustre cette dégradation.

De ce point de vue, la révision à 1 % des prévisions de croissance pour 2012 annoncée par Nicolas Sarkozy ne peut que renforcer nos craintes. L'annonce d'un nouveau plan d'austérité incluant une probable hausse de la TVA, est pour l'UNSA une erreur majeure et cela au moment où l'INSEE constate une baisse de la consommation des ménages en septembre.

L'UNSA exige l'activation ou la réactivation de mesures pour protéger les salariés les plus exposés et les ménages les plus en difficulté.

Pour l'UNSA, le Président de la République et le Gouvernement doivent, en concertation avec les partenaires sociaux, mettre autant d'énergie à relancer la croissance qu'ils en ont mis à sauver l'euro.

Si les décisions prises à Bruxelles ont sauvé le principal : l'euro ; il reste désormais à assurer l'essentiel : relancer la croissance et faire baisser le chômage en France et en Europe.

G 20 : le Président réunit les organisations syndicales

Le Président de la République, président en titre du G 20, a réuni les organisations syndicales françaises et internationales, le 2 novembre, au cours d'un déjeuner de travail. Il s'agissait, dans la foulée du G 20 social tenu en octobre sous l'égide des ministres du Travail, de préparer la réunion plénière de Cannes des 3 et 4 novembre avec les chefs d'Etat. Outre la Confédération Syndicale Internationale et le TUAC, la Confédération Européenne des Syndicats était présente, ainsi que les responsables des syndicats des principaux pays du G 20. L'UNSA y a participé aux côtés des autres syndicats français. L'occasion pour la CSI de demander que la déclaration finale du G 20 intègre des revendications fondamentales : un socle de protection sociale, la ratification des conventions de l'OIT et le principe de la pérennisation d'un G 20 social à l'occasion des réunions à venir du G 20. Le Président s'est engagé à s'y employer.

Sommet de la zone euro : il faut une vraie démocratie européenne

Avec l'accord trouvé par le sommet de la zone euro des 26 et 27 octobre 2011, on pensait que le pire a été évité. Mais l'UNSA critique sévèrement l'obstination des pays membres de la zone euro à poursuivre des politiques d'austérité dont les effets sont désastreux pour les populations et les résultats négatifs pour l'économie. Elle dénonce le refus de l'Eurogroupe de transformer le Fonds européen de stabilité financière (FESF) en une banque publique européenne et de recourir aux euro-obligations ce qui signifieraient le choix de la solidarité et mettraient un terme à la spéculation contre les dettes d'Etat. Comme le dit depuis des mois la Confédération européenne des syndicats (CES), il est urgent de changer de cap.

La Déclaration du sommet de la zone euro du 26 octobre affirme que tous les Etats membres sont fermement déterminés à poursuivre leur politique d'assainissement budgétaire et leurs réformes structurelles. L'Espagne est invitée à approfondir les modifications apportées au marché du travail en vue d'en accroître la flexibilité et l'Italie doit réformer son droit du travail et en particulier les règles et les procédures en matière de licenciement. Elle doit réexaminer, avant la fin de 2011, le système d'allocations chômage et porter l'âge de la retraite à 67 ans d'ici 2026. Elle doit encore poursuivre la libéralisation des services publics et des services d'intérêt général. L'Espagne et l'Italie sont félicitées, l'une pour avoir instauré le principe de l'équilibre budgétaire (la règle d'or) et l'autre pour s'y être engagée.

Si l'UNSA, avec la CES, est favorable à la mise en place d'une gouvernance économique de la zone euro, elle conteste celle mise en place par l'Eurogroupe qui est focalisée sur l'austérité et qui remet en cause des droits du travail et l'autonomie de négociation des partenaires sociaux. L'Eurogroupe affirme ainsi que le paquet législatif relatif à la gouvernance économique (le « six pack ») récemment adopté, sera mis en œuvre, en janvier prochain, dans le cadre du semestre européen et rappelle les engagements pris au titre du pacte pour l'euro plus. Le fait d'appartenir à la zone euro implique sûrement une coordination et une surveillance bien plus étroites mises en évidence par la crise actuelle. L'UNSA partage donc la volonté de la zone euro de mettre en place une union économique et budgétaire à côté d'une union monétaire mais celle-ci doit être mise au service du progrès économique et du progrès social.

L'UNSA constate que l'Eurogroupe a accepté enfin le versement de la sixième tranche (8 milliards) du programme de soutien de l'UE et du FMI en faveur de la Grèce mais un nouveau programme pluriannuel est attendu d'ici la fin de l'année. Cette aide se paie chère car elle impose d'énormes sacrifices à la population grecque. L'échec du premier plan conduit l'Eurogroupe à aller au-delà du deuxième plan approuvé le 21 juillet dernier. L'Eurogroupe invite la Grèce, les investisseurs privés et toutes les parties concernées à mettre en place, début 2012, un échange volontaire d'obligations avec une décote de 50% afin de parvenir à un taux d'endettement de 120% d'ici 2020. Les Etats membres de la zone euro contribueront à l'ensemble des mesures relatives à la participation du secteur privé à hauteur de 30 milliards d'euros et le secteur public est prêt à fournir un financement supplémentaire allant jusqu'à 100 milliards d'euros jusqu'en 2014. Pour l'UNSA, la réussite de ce second plan de sauvetage n'est pas assurée tant les incertitudes demeurent nombreuses et la relance économique du pays bien éloignée.

Le processus de ratification du FESF révisé est achevé dans tous les Etats membres de la zone euro. L'Eurogroupe a décidé de démultiplier les ressources du Fonds par un effet de levier en fournissant une garantie sur les nouvelles émissions obligataires d'Etats membres et en optimisant les mécanismes de financement du Fonds en combinant les ressources d'investisseurs et d'institutions financières publiques et privées ce qui pourraient être réalisé au moyen d'entités ad hoc « véhicule spécial ». Le FESF aura la possibilité de recourir à ces deux options simultanément et l'effet de levier de chacune des options pourrait être de 4 ou 5. Cette construction demande encore à être finalisée. Le doute est permis sur le succès de cette solution d'autant que les instruments retenus sont inquiétants. Tout cela pour éviter de transformer le FESF en une banque publique européenne et de recourir aux euro-obligations.

L'Eurogroupe a pris des mesures bancaires portant sur la nécessité d'assurer le financement à moyen terme des banques et la nécessité de renforcer la qualité et la quantité des capitaux détenus par les banques. Il exige un ratio de fonds propres de 9% d'ici le 30 juin 2012. Pour l'UNSA, il est positif que les autorités nationales de surveillance avec l'Autorité bancaire européenne veillent à ce que les banques

maintiennent le flux de crédit en faveur de l'économie réelle. L'opération doit s'effectuer au détriment de la distribution des dividendes et des bonus.

L'UNSA juge positif la volonté de renforcer la zone euro en décidant de réunir, au moins deux fois par an, les chefs d'Etat ou de gouvernement et le président de la Commission, de prévoir un président du sommet de la zone euro, un commissaire spécialement compétent, et un groupe de travail Eurogroupe.

L'Union européenne a un besoin vital de progresser vers une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe et ne doit pas rester bloquée par ceux qui veulent une Europe minimale. Les responsables politiques ont l'obligation de faire preuve d'une réelle volonté et de redonner une ambition à l'Europe pour aller vers plus d'intégration et de solidarité.

L'UNSA conserve sa représentativité dans la fonction publique hospitalière

Après la publication des résultats dans la fonction publique de l'état (cf. UNSA infos 578) qui révèlent une véritable dynamique de l'UNSA, les résultats des élections de représentativité dans la fonction publique hospitalière sont maintenant connus. Ils montrent pour l'UNSA Santé Sociaux des résultats pratiquement stables, 4,37%, par rapport aux élections précédentes. Le score obtenu permet à l'UNSA Santé Sociaux de conserver un siège dans le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, condition sine qua non dans le cadre de la nouvelle loi du 5 juillet 2010 sur la représentativité dans la fonction publique pour être représentatif et participer à toutes les négociations..

L'UNSA est favorable à l'amélioration de l'indemnisation des victimes du travail

Une délégation de l'UNSA menée par François Joliclerc secrétaire national a rencontré une délégation de la Fnath (Association des accidentés de la vie) menée par son secrétaire général Arnaud de Broca le 25 octobre dernier à Bagnolet.

L'UNSA s'associe à la démarche de soutien à l'adoption d'une proposition de loi déposée en juin 2011 et visant à améliorer l'indemnisation des victimes du travail.

L'UNSA a donné son accord de principe pour participer aux actions menées par la Fnath sur la question de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

En effet, la proposition de loi fait notamment référence à une réparation intégrale des victimes en cas de faute inexcusable de l'employeur (par la réécriture de l'article du Code de la sécurité sociale correspondant) et à la suppression de la condition liée au degré d'incapacité pour la reconnaissance des maladies psychiques en tant que maladies professionnelles.

Pour signer la pétition de la Fnath, il suffit de se connecter sur : <http://pouruneloijuste.com/>

Ou écrire à : pouruneloijuste@fnath.com

L'UNSA auditionnée à l'Assemblée Nationale par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques sociales

Au sommaire de cette audition figurait essentiellement la question de l'articulation vie familiale/vie professionnelle avec principalement la problématique des familles monoparentales, les congés parentaux, le télétravail et le développement de la négociation collective sur ces sujets. Pour Martine Vignau, Secrétaire Nationale, tous ces sujets posent la question du positionnement de « l'espace travail » par rapport aux contraintes familiales des salariés.

En France, les familles monoparentales sont les parents pauvres de notre système de redistribution (allocations familiales, fiscalité). En majorité, les personnes sont faiblement qualifiées donc les emplois proposés ne sont pas rémunérés à hauteur de leurs besoins, souvent à temps partiel ou avec des horaires atypiques. Pour ces familles, l'accumulation d'inégalités d'accès aux droits fondamentaux augmente l'isolement de ces familles et l'éloignement à l'emploi. La situation de ces familles doit être regardée de façon globale afin d'apporter des réponses conjuguées. L'accompagnement social et professionnel devrait faire l'objet d'un suivi par un référent unique et non pas cloisonné entre Pôle emploi et les services de la CAF.

Le Complément libre choix d'activité (CLCA) est pris de façon choisie par 60% des bénéficiaires. Par contre, 40% des bénéficiaires se sont arrêtés parce que leurs conditions de travail étaient trop contraignantes et qu'ils ne trouvaient pas de mode de garde satisfaisant. La composition sociale des bénéficiaires est diversifiée mais il est à noter que la population peu qualifiée ou à faible revenu est sur représentée. Ce

congé mériterait d'être réformé car il est important de répondre à ces 40% qui l'ont pris par défaut tant au niveau de la durée que de son indemnisation. Ce congé parental, de 3 ans actuellement, pourrait être réduit et mieux rémunéré afin de ne pas maintenir des familles dans la précarité et éloigner trop longtemps les femmes de l'emploi.

Le CLCA ne doit pas être un facteur d'exclusion. Dans le cas d'enchaînement de CLCA, avec un éloignement du monde du travail supérieur à 6 ans, il convient de repenser le retour à l'emploi par des formations prises en charge par l'employeur.

Des efforts doivent être également portés sur les modes d'accueil des jeunes enfants. Tous les modes d'accueil doivent être proposés afin que chaque parent puisse trouver la réponse adaptée à ses besoins.

L'UNSA s'est dite favorable au principe d'instaurer une période non transmissible pour l'autre parent car il est évident que dans une société où le taux des femmes qui travaillent est élevé, le poids des contraintes familiales doit être mieux réparti. Cet équilibre doit être trouvé et passe par l'implication du père auprès de l'enfant dès son plus jeune âge.

Si le télétravail peut être une réponse à la conciliation des temps de vie, celui-ci doit faire l'objet d'une contractualisation bien précise entre le salarié et l'employeur. Le suivi de ce type d'emploi et les bilans devraient être portés à la connaissance des représentants des personnels lors des négociations annuelles.

Le développement de la négociation sur la question de l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle sous toutes ses formes (congés parentaux, temps partiel, aide à la petite enfance ...) s'impose. Cependant, cela nécessite d'assurer le suivi de l'effectivité des mesures, de trouver des indicateurs pertinents pour évaluer et de former les militants à ce type de négociation.

4ème matinée économique de l'UNSA

La quatrième matinée économique de l'UNSA aura lieu le 8 décembre 2011 de 9 heures à 13 heures au siège de Bagnolet. Elle sera consacrée aux aspects monétaires et financiers de la crise.

La menace d'une récession de grande envergure n'est pas exclue. Un climat de défiance s'installe envers le système monétaire et financier, national et international, en particulier européen :

- Comment fonctionne le système financier aujourd'hui ?
- Quelles seraient les solutions envisageables pour redonner un rôle actif de créations d'activités aux flux financiers ?

L'UNSA a sollicité un spécialiste de la question, avec une double mission d'information et de formation, avec le souci de rendre le plus accessible possible un domaine qui touche directement nos conditions de vie. Joël Métais, professeur à l'université Paris 9-Dauphine a proposé de nous consacrer toute la matinée pour nous aider à voir plus clair.

Inscrivez-vous auprès du secrétariat du Groupe Économie nicole.castel@unsa.org

Le théâtre contre le fanatisme

Le Secrétaire général de l'UNSA rejoint le comité de soutien à la liberté de représentation du spectacle de Romeo Castellucci au Théâtre de la Ville à Paris

Depuis le 20 octobre, date de la première, les représentations de « Sur le concept du visage du fils de Dieu », de Romeo Castellucci, au Théâtre de la Ville, donnent lieu à des événements graves. Un groupe organisé d'individus qualifiés d'intégristes chrétiens, se réclamant en partie de l'Action française, a tenté d'empêcher l'accès au Théâtre de la Ville en bloquant les portes, en agressant le public, en le menaçant, en l'aspergeant d'huile de vidange, de gaz lacrymogènes, tandis que leurs complices, militants du Renouveau Français ont interrompu la représentation dès le début en occupant la scène et en déployant leur mot d'ordre : « La christianophobie, ça suffit ». De tels agissements prennent une tournure nouvelle, nettement fascisante.

Le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille a rejoint le comité de soutien créé pour défendre au-delà même du spectacle de Romeo Castellucci, la liberté d'expression, la liberté de création et de pensée, contre ce nouveau fanatisme. Alors que les locaux de Charlie-Hebdo viennent d'être partiellement détruits par un attentat, ce combat démocratique est particulièrement d'actualité.

Les soutiens peuvent être envoyés par email à l'adresse suivante :

comite-de-soutien-castellucci@theatredelaville.com

Pour plus d'information : http://www.lepost.fr/article/2011/10/27/2623808_comite-de-soutien-a-la-liberte-de-representation-du-spectacle-de-romeo-castellucci-au-theatre-de-la-ville-a-paris.html